



Règlement Epreuves Launac 25 Mai 2026

Launac le 01 Mars 2026

Partie 1 – Règlement général de l'événement

- 1.1 – L'organisateur
- 1.2 – Description de l'événement
- 1.3 – Lieu et date de l'événement
- 1.4 – Engagement
- 1.5 – Inscriptions
- 1.6 – Matériel et protections
- 1.7 – Secouristes
- 1.8 – Sécurité
- 1.9 – Réglementation générale des Courses
- 1.10 – Assurance / Responsabilité
- 1.11 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage
- 1.12 – Modification / neutralisation / annulation
- 1.13 – Droit à l'image
- 1.14 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

- 2.1 – Courses « Génération Vitesse »
- 2.2 – Semi-marathon
- 2.3 – Championnat de France marathon

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 – L'organisateur

L'organisateur est l'association Roller Skating Launacais, association loi 1901 à but non lucratif, N° SIRET 453 214 298 00011, affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Le siège de l'association est situé à : Mairie – 31330 Launac.

1.2 – Description de l'événement

3 épreuves sont proposées :

- SEMI-MARATHON – de CA à VE Femmes et hommes
- Courses GENERATION VITESSE (Encadrements) – SM, MP, PO et BE filles et garçons
- Marathon – de JE à VE Femmes et hommes

1.3 – Lieu et date de l'événement

Le Championnat de France de roller marathon est organisé Launac (31330) le 25 mai 2026.

1.4 – Engagement

Tout engagement est ferme et définitif.

Il implique l'acceptation complète du présent règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.



Règlement Epreuves Launac 25 Mai 2026

1.5 – Inscriptions

Les inscriptions du semi-marathon (CA-JE-JU-SE-V1-2-3-4) et des courses « génération Vitesse » (SM-MP-PO-BE) se feront via Rolskanet.

Les inscriptions du marathon se feront sur le module fédéral (Rolskanet).

NB1 : il n'y aura pas d'inscription sur place.

1.6 – Matériel et protections

Le matériel et protections autorisés sur les courses : se référer au [règlement sportif - dispositions particulières patinage de vitesse](#)

L'utilisation d'un drone personnel sur le circuit est strictement interdite.

1.7 – Secouristes

Un poste de secours est disposé dans le local du RSL, assuré par la CROIX ROUGE.

Des secouristes mobiles peuvent accéder au circuit via leur véhicule mobile.

Les secouristes sont présents sur l'événement le lundi 25 mai.

1.8 – Sécurité

La sécurité est assurée par les commissaires de course, le responsable des staffeurs..

La présence de cyclistes, de piétons, de motocyclistes ou de tout autre véhicule autre que les véhicules officiels est formellement interdite sur le parcours.

1.9 – Réglementation générale des Courses

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller & Skateboard et du Comité National Course assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la FFRS (www.ffroller.fr)

Certaines courses font parties de la Coupe de France Marathon Roller et sont soumises au règlement en vigueur

1.10 – Assurance / Responsabilité

– Chaque participant doit être couvert par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller et Skateboard soit par un autre biais couvrant l'activité.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

1.11 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

– Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller et Skateboard. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.

– Lors de l'inscription à l'une des courses (semi-marathon ou marathon), chaque concurrent a la possibilité de louer une puce électronique permettant d'établir, lors de la course, son classement. Un chèque de caution (60 euros) ou une pièce d'identité sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs.

– Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution ou votre pièce d'identité vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.



Règlement Epreuves Launac 25 Mai 2026

1.12 – Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la ou les courses sans que les participants, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

1.13 – Droit à l'image

Lors de son engagement, ou de sa participation à des activités annexes proposées par le Roller Skating Launacais, chaque participant autorise expressément l'organisation ou ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

« J'autorise expressément les organisateurs à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion de l'événement, sur tous supports (brochures, sites internet, flyers, projection publique, reportage vidéo...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier. »

1.14 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

– Des informations à caractère personnel concernant le participant sont recueillies dans le cadre du Championnat de France Marathon patinage de vitesse 2026. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive.

– Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du participant, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement des compétitions prévues.

– Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer à l'événement. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des épreuves.

– A cet égard, il est précisé que la participation aux Épreuves dans le cadre des championnats de France Marathon patinage de vitesse 2026 à Launac implique nécessairement le consentement des participants à recevoir des messages et informations relatifs aux Des épreuves dans le cadre des championnats de France Marathon patinage de vitesse 2026 à Launac, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription.

– Conformément à la loi, chaque participant dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courriel à rollerskatinglaunacais@gmail.com justifiant de son identité.

– Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du Des épreuves dans le cadre des championnats de France Marathon patinage de vitesse 2026 à Launac.

– L'organisation s'engage à ne pas diffuser les données susvisées à des annonceurs ou autres partenaires commerciaux.



Règlement Epreuves Launac 25 Mai 2026

– En participant aux épreuves dans le cadre des championnats de France Marathon patinage de vitesse 2026 à Launac, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support promotionnel du Épreuves dans le cadre des championnats de France Marathon patinage de vitesse 2026 à Launac sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 – Courses « Génération Vitesse »

2.1.1 – Engagement

Les courses en rollers ou patins à roulettes (quads) pour jeunes sont ouvertes aux participants licenciés nés entre 2015 et 2020, de catégories :

* Super-mini (2020) garçon et fille – SMF SMG

* Mini-poussin (2018-2019), garçon et fille – MPF MPG

* Poussin (2016-2017), garçon et fille – POF POG

* Benjamin (2014-2015), garçon et fille – BEF BEG

– Trois départs sont organisés pour ces courses avec des distances différentes :

* 1 tour de course pour les super-mini et mini

* 2 tours de course pour les poussins

* 3 tours de course pour les benjamins

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

– Tarifs : Le montant de l'inscription pour les licenciés est fixé à 5 €.

– La location de la puce coûte 5€ pour les patineurs qui n'en ont pas, à régler au Roller Skating Launacais

2.1.2 – Spécificités

– Départ de la course à 10h30.

– Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus de se faire classer, les participants seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.

– Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ ne sera pas classé.

2.1.3 – Classements & résultats

Les 3 premiers de chaque catégories Super-Mini, Mini, Poussin, Benjamin, garçon et fille seront récompensées.

Les podiums auront lieu à 10h45.

2.2 – « Semi-Marathon »

2.2.1 – Engagement

– La course est ouverte aux licenciés FFRS :

* Cadets (2012-2013), garçon et femme – CAF CAG

* Jeunes (2010-2011), homme et femme – JEF JEH

* Juniors (2008-2009), homme et femme – JUF JUH

* Seniors (1997-2007), homme et femme – SEF SEH

* Vétéran (1995 et avant), homme et femme – VEF VEH

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Le montant de l'inscription pour les licenciés et non licenciés est fixé à : 20 €



Règlement Epreuves Launac 25 Mai 2026

2.2.2 – Spécificités

- La puce de chronométrage est obligatoire pour participer au Semi-Marathon
- La location de la puce coûte 5€ pour les patineurs qui n'en ont pas.
- Les roues de 125 mm NE SONT PAS AUTORISÉES sur le Semi-Marathon.
- Départ de la course à 9h00.
- Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.
- Le temps limite de la course est fixé à 1h15. Au bout d'une 50 minutes de course, le parcours sera fermé à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ ne sera pas classé.

2.2.3 – Classements & résultats

Les catégories cadets, jeunes, juniors, seniors, vétérans, garçon et fille seront récompensées.
Les podiums auront lieu à 10h00.

2.3 – Championnat de France marathon

2.3.1 – Engagement

Les engagements sont gérés par la CTS patinage de vitesse

2.3.2 – Spécificités

- Départ du marathon femmes (jeunes à vétérans) à 11h30.
- Départ du marathon hommes (jeunes à vétérans) à 13h45.
- Le circuit sera accessible 30 min avant chaque départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.
- Un lot spécial sera offert à la patineuse et au patineur ayant réalisé le meilleur temps au tour lors du marathon.

2.3.3 – Classements & résultats

Les classements sont gérés par la CTS Patinage de vitesse

- Les podiums auront lieu :
 - Femmes : 13h00
 - Hommes : 15h15.

Thierry BRUS
Président du RSL



ROLLERSKATING
LAUNACAIS
Mairie
31330 LAUNAC